

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
95	95	75

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	17
ABSENTS	20

Vote Pour :	74
Vote Contre :	0
Abstention :	1

Date de la Convocation

18 OCTOBRE 2022

Date d'Affichage

18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Louisa KAOUANE, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Richard MARTINEZ à Benoît TRAGNE, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Jean-François BAULES, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Christian LONQUEU, Jean-Claude BOURGEADE à Marie GRANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Michèle LAVIT à Florence BELOU, Agnès MERONI à Gabriel CARRAMUSA, Régine MOULIADE à Jacques VIGOUROUX, Fernand ORTEGA à Louisa KAOUANE, Eric PILUDU à Christian PERO, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Bernard FERRET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Arielle BRUN, Christian DULIEU, Malika ENNAJJARY, Maryse GRIMARD, Philippe ISSARD, Jean-Paul LALANDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Patrick MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°220_2022

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Attribution des marchés « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »

Exposé des motifs

Il s'agit des marchés relatifs la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet lancé en procédure adaptée du 18 juillet au 09 septembre 2022.

La consultation vise à retenir le ou les prestataire(s) qui assurera(ont) la fourniture et la livraison de repas en liaison froide par une société de restauration pour des écoles, ALAE et ALSH situées au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet attend de son/ses prestataires une diffusion optimale des messages relatifs à la qualité nutritionnelle, particulièrement au regard des propositions de menus établies et au travers d'une relation constante avec les élus et agents des communes concernées par ces prestations, dans l'application de l'arrêté.

Parallèlement, le(s) prestataire(s) aura(ont) à prendre en considération certains aspects environnementaux, sociaux et économiques liés au développement durable. Concrètement, cela se caractérise par des propositions concernant les conditionnements, les produits BIO, des propositions d'animation pédagogiques (sensibilisation au gaspillage, l'éducation au goût, le tri des déchets, le respect de la saisonnalité, rencontres avec des producteurs locaux...). L'importance des repas sur la santé des enfants, leur croissance, leur développement physique et intellectuel et l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires est primordiale.

Le marché est alloti.

Lot n°1 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RABASTENS,

Lot n°2 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LISLE SUR TARN et MONTANS

Lot n°3 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS, BUSQUE, LABESSIERE CANDEIL, RPI LASGRAISSES FENOLS et ORBAN

Lot n°4 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de GRAULHET

Lot n°5 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LAGRAVE et FLORENTIN

Lot n°6 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RIVIERES

Lot n°7 Restaurants scolaires Roquemaure et Mézens

Lot n°8 ALSH Vère-Grésigne (Castelnau de Montmiral)

Deux variantes obligatoires sont exigées aux candidats à savoir les barquettes inox et les barquettes en bio plastique.

Le marché prendra effet à compter du 2 janvier 2023 pour une durée de 24 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois pour les lots 1 à 5 et 7 et 8. Pour le lot 6, le marché prend effet à compter du 2 janvier 2023 pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment l'article R.2123-1, 3° du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.3.4 école et services périscolaires d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (1 abstention) :

- **attribue** les marchés de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » aux prestataires suivants :

- Lot n°1 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RABASTENS,

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- Lot n°2 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LISLE SUR TARN et MONTANS

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,78€ HT

prix repas élémentaire : 2,84€ HT

prix repas adulte : 3,20€ HT

- Lot n°3

Restaurants scolaires des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS, BUSQUE, LABESSIERE CANDEIL, RPI LASGRAISSES FENOLS et ORBAN

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- Lot n°4 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de GRAULHET

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- Lot n°5 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LAGRAVE et FLORENTIN

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le

SLO

ID : 081-200066124-20221024-220_2022-DE

- Lot n°6 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RIVIERES

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- Lot n°7 Restaurants scolaires Roquemaure et Mézens

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- Lot n°8 ALSH Vère Grésigne (Castelnau de Montmiral)

ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE

135, rue du levant

12160 BARAQUEVILLE

prix repas maternelle : 2,88€ HT

prix repas élémentaire : 2,94€ HT

prix repas adulte : 3,30€ HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **08 NOV. 2022**

- publication/mise en ligne/affichage

Le **08 NOV. 2022**

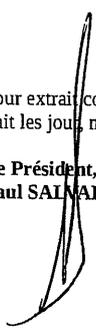
Ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, an, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».